

927839/2/1

DÉPARTEMENT
DU GERS



DIRECTION D'AUCH



CABINET

DU

DIRECTEUR

Direction Générale

DE L'ENREGISTREMENT, DES DOMAINES ET DU TIMBRE

Auch, le 10 juin 1902.

Toulouse 6.30 1,16

Auch 9,28 - 4 - Monsieur,

Auch 5,45 -

Toulouse 8,33 -

J'ai l'honneur de vous faire
connaître qu'après avoir pris
l'avis de M. le Préfet j'ai fixé
au samedi 1^{er} juin courant le jour
de la signature du bail du domaine
de Sansan.

Pour vous permettre d'effectuer
le voyage d'Auch le plus rapidement
possible, M. le Préfet a bien voulu
consentir à vous recevoir ce jour-là,

à 4 h. $\frac{1}{2}$ de l'après-midi,
c'est-à-dire à l'arrivée du train
qui part de Toulouse à 1^h 16.

Vous pourrez, du reste, si vous
arrivez à cette heure, reprendre le
train qui part d'Auch à 5^h 45.

Dans le cas ~~de cette~~ où
vous désireriez passer la journée
du 1^{er} à Auch, M. le Préfet nous
renverrait vers 2 heures $\frac{1}{2}$: l'heure
de 4 $\frac{1}{2}$ n'a été prévue que pour
votre convenance personnelle.

Je vous serai obligé de
m'informer de votre décision, afin
que j'en prévienne M. le Préfet
et le locataire du domaine de

Sansan.

Veuillez agréer, Monsieur,
l'assurance de ma considération
la plus distinguée,

Sansan